



Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

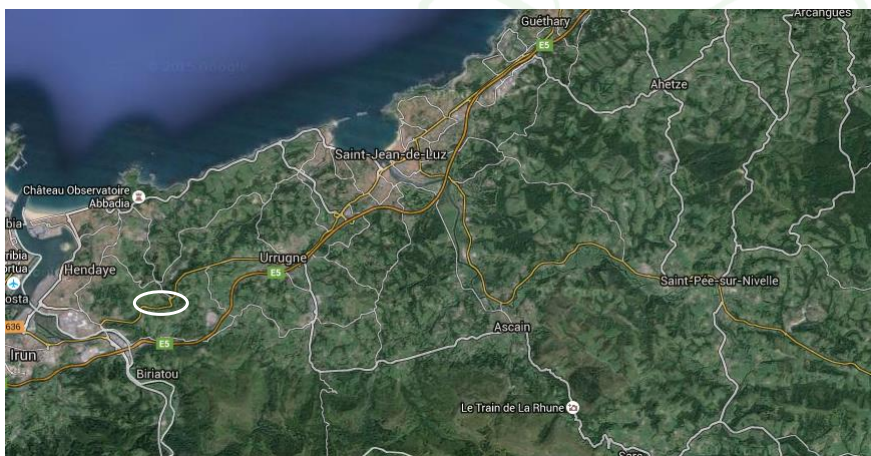
Gestion des déchets inertes du territoire Sud Pays Basque

Projet d'ISDI de la Croix des Bouquets (Urrugne)

Mardi 30 juin 2015



ISDI Croix des Bouquets





ISDI Croix des Bouquets

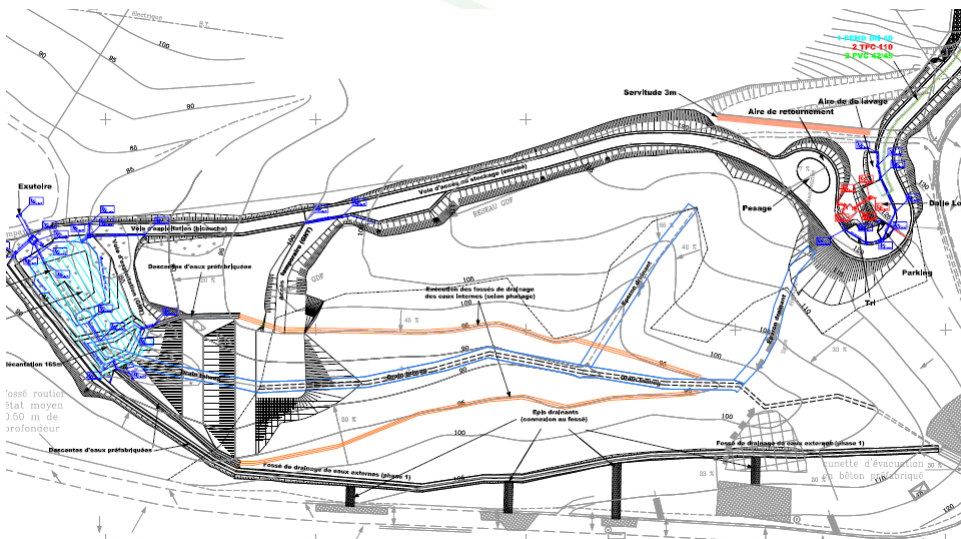


Données générales sur le projet :

- Parcelles communales, situées sur un emplacement réservé du PLU
- Capacité de stockage : 400 000 m³ ou 720 000 tonnes
- Déchets acceptés : déchets inertes
 - Déchets du bâtiment (béton, briques, tuiles et céramiques...)
 - Terres et pierres

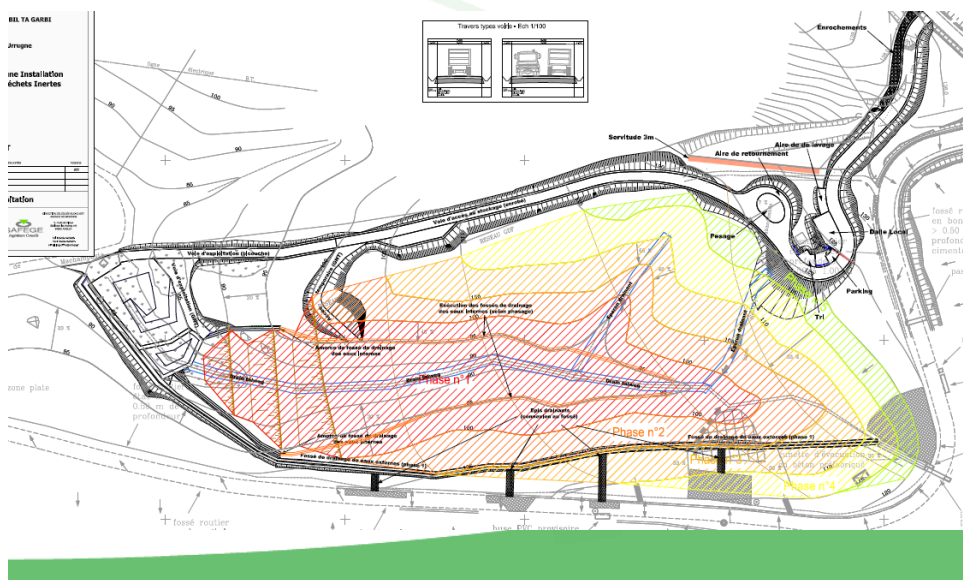


ISDI Croix des Bouquets Projet technique





ISDI Croix des Bouquets Projet technique



ISDI Croix des Bouquets Historique du projet

- 2007 : sollicitation de la mairie d'Urrugne pour la conduite du projet, après plusieurs études préliminaires menées par la commune
- 2009-2011: Etudes lancées par Bil Ta Garbi
- 2012: Consultation des entreprises pour les lots VRD/terrassements et équipements
- Discussions avec le CD64
 - Projet de giratoire calé au Nord du site avec accès dédié
 - Accès au site validé par le Nord et non le Sud (dangerosité de l'accès par le Sud)
- Discussions avec GrDF pour la déviation de la conduite gaz
 - Convention de travaux tripartite signée en septembre 2012



ISDI Croix des Bouquets

Etudes réglementaires – 2012/2013

→ Etablissement par SAFEGE du dossier réglementaire ICPE

- Régime de déclaration du fait de l'activité de broyage/concassage avec puissance installée supérieure à 40 kW et inférieure ou égale à 200 kW (rubrique 2515 de la nomenclature ICPE)
- Dossier prêt à être déposé par le Syndicat (délibération prise en Comité Syndical en ce sens le 30 octobre 2012)

→ Présentation du dossier aux services de l'Etat fin 2012

- Nouvelles contraintes réglementaires imposées au projet du fait du caractère sensible du terrain
- Dossier complémentaire à élaborer, intégrant notamment une étude faune-flore sur un cycle biologique complet
- Procédures d'instruction complexes



ISDI Croix des Bouquets

Etudes réglementaires – 2012/2013

→ Procédures réglementaires à engager :

- Déclaration ICPE
- Autorisation ISDI / Aménagement du terrain
- Autorisation de défrichement
- Autorisation Loi sur l'eau (intégrant étude d'impact)
- Dossier CNPN (Espèces protégées)
- Autorisation d'urbanisme pour le local d'accueil

Liens des Procédures	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Declaration ICPE												
Autorisation ISDI Aménagement du terrain												
Autorisation défrichement												
Autorisation Loi sur l'eau Intégrant étude d'impact												
Espèces protégées												
Autorisation et permis pour le « local d'accueil » (Article 170 bis de la Loi sur l'eau et la pêche de 1966) (Article 170 bis de la Loi sur l'eau et la pêche de 1966)												
Cas par Cas (CG 49) Pour les permis de construire En cours d'instruction (DREAL en Juin 2013)												

Le délai d'instruction global de toutes ces études est de 9 à 12 mois.



ISDI Croix des Bouquets

Etudes réglementaires – 2012/2013

→ Bilan des études environnementales :

- Présence de zones humides sur le site
- Présence d'espèces végétales et animales sur le site

→ Nécessité d'identifier des zones sur le territoire de la commune pour la mise en œuvre de mesures compensatoires

→ Travail commun BTG/Mairie d'Urrugne/ASPB en cours

→ Planning prévisionnel :

- Finalisation dossier réglementaire: **automne 2015**
- Instruction par services de l'Etat/ **année 2016**
- Réalisation des travaux : **1^{er} semestre 2017**
- Ouverture du site: **septembre 2017**



ISDI Croix des Bouquets

Aspects financiers

→ Coût des travaux d'aménagement : 1 Million d'euros HT

(hors mesures compensatoires à définir)

→ Calcul du tarif d'accueil :

Environ 5,50 €/tonne

Tarif calculé sur la base
d'un tonnage annuel de
48 000 tonnes

Poste	Montant	
	€/an	€/tonne
Personnel	40 200 €	0,8 €
Matériel	56 400 €	1,2 €
Concassage	40 000 €	0,8 €
Utilités	30 400 €	0,6 €
Recettes	- 40 000 €	- 0,8 €
Sous-total	127 000 €	2,6 €
		- €
Amortissement	75 521 €	1,6 €
Taxe communale	48 000 €	1,0 €
TOTAL	250 521 €	5,2 €



ISDI Croix des Bouquets Aspects financiers

Compte-tenu du montant de l'investissement élevé :

→ **Sollicitation par Bil Ta Garbi en avril 2013 des collectivités du territoire sur l'utilisation de cette ISDI pour la valorisation et le stockage des déchets inertes issus des chantiers publics**

→ Réponses positives des collectivités, sans engagement formel possible ...

→ **Reste une incertitude sur l'utilisation de cette installation par l'ensemble des partenaires du secteur du Bâtiment/Travaux Publics du Sud Pays Basque, malgré le manque réel d'exutoire réglementaire sur le territoire**